



PHARMACIEN INSPECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE



MÉTIER

- Participe à l'élaboration des politiques de santé publique et est chargé de leur mise en œuvre, y compris celle des plans de défense civile ;
- Contrôle l'application des lois et règlements relatifs à l'exercice de la pharmacie et de la biologie médicale (au niveau des professionnels de santé et des produits de santé à usage humain ou vétérinaire) ;
- Garantit la sécurité des médicaments et autres produits de santé ;
- Contribue à l'organisation du système sanitaire par le développement des systèmes de vigilance, par leurs actions de prévention en matière de santé publique et par leurs missions d'inspection, de recherche et de constats d'infractions pénales, d'autorisation d'activité ;
- Contribue à la rationalisation des dépenses de santé ;
- Veille au respect du secret professionnel et aux règles professionnelles ;
- Peut être chargé d'études et de missions spéciales dans le cadre de ses attributions : conception, évaluation, management, veille et gestion de crise sanitaire, inspections et contrôles ;
- Peut être associé à l'enseignement, à la formation et à la recherche dans le domaine de la santé publique.

DOMAINE / LIEU D'EXERCICE

Agences régionales de santé, ANSM, administration centrale

QUALITÉS REQUISES

Sens des responsabilités et du service public, rigueur méthodologique, esprit d'analyse et de synthèse, capacités rédactionnelles

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

- Connaissance des enjeux de santé publique et des acteurs du système de santé, de l'environnement institutionnel, administratif, économique, social et technique
- Connaissances médicales, pharmaceutiques, scientifiques et techniques (sciences physiques, chimiques, biologiques)
- Maîtrise du contexte de l'exercice pharmaceutique
- Cadre légal et réglementaire de la santé publique, du travail et de l'environnement
- Compétences managériales : animation et management hiérarchique ou fonctionnel d'équipe
- Assurance qualité, droit de la santé et pénal, pharmacologie, physiopathologie, vigilance sanitaire, gestion de crise

FORMATION

OBLIGATOIRE

Diplôme d'État de docteur en pharmacie
+ Diplôme d'études spécialisées (liste fixée par arrêté) ou expérience professionnelle de 3 ans
+ formation à l'École des hautes études de santé publique après un concours

LANGUES

Anglais recommandé selon le lieu d'exercice

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Autorités administratives, juridictions administratives, professionnels de santé,
directeurs d'établissements de santé

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Agences sanitaires, administration centrale, établissements publics sous la tutelle du Ministère
des Solidarités et de la Santé, autres ministères, institutions internationales, fonction publique
hospitalière...

RÉMUNÉRATION

3 grades : pharmacien inspecteur, pharmacien inspecteur chef et pharmacien général de santé
publique

INSCRIPTION À L'ORDRE

Ne nécessite pas d'inscription à l'Ordre